

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2018

Numéro de version 12

Révision: 17.07.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Verification Standard 530 nm / Reference Standard 2,0 mg/l, 0,2 mg/l, 0,5 mg/l, 1 mg/l, 4 mg/l
- **Code du produit:**
215653, 215660-530, 215650-530, (4)275600, (4)215600, (4)205600, 215644, 215645, 215646, 215648, 215649, 215659
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Standard liquide teinté pour calibrage
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur :**
Tintometer GmbH
Schleefstraße 8-12
44287 Dortmund
Made in Germany
www.lovibond.com

Tintometer GmbH
Division AQUALYTIC®
Schleefstr. 12
44287 Dortmund
Made in Germany
www.aqualytic.de

The Tintometer Limited
Lovibond® House
Sun Rise Way
Amesbury
Wiltshire SP4 7GR
United Kingdom
- **Service chargé des renseignements :**
e-mail: sds@tintometer.de
Département "sécurité des produits"
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
+33 1 72 11 00 03
Langue: anglais et français

phone: +49 231 94510-0
e-mail: sales@tintometer.dephone: +49 231 94510-755
e-mail: sales@aqualytic.dephone : +44 1980 664800
e-mail: SDS@tintometer.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié comme dangereuse selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **2.3 Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPvB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2018

Numéro de version 12

Révision: 17.07.2018

Nom du produit: **Verification Standard 530 nm / Reference Standard 2,0 mg/l, 0,2 mg/l, 0,5 mg/l, 1 mg/l, 4 mg/l**

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description** : solution aqueuse

• **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 67-68-5	diméthylsulfoxyde	2,5-5%
EINECS: 200-664-3		

- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales** : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation** : Veiller à l'apport d'air frais
- **après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux** :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min). Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion** :
Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**
Provoque une légère irritation cutanée.
En cas de résorption:
migraine
état maladif
fatigue
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Le produit n'est pas combustible
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** :
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Porter un vêtement de protection totale
- **Autres indications**
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
- **Conseil pour les non-secouristes:**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante
- **Conseil pour les secouristes:** Équipement de protection : voir section 8
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Diluer avec beaucoup d'eau.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2018

Numéro de version 12

Révision: 17.07.2018

Nom du produit: Verification Standard 530 nm / Reference Standard 2,0 mg/l, 0,2 mg/l, 0,5 mg/l, 1 mg/l, 4 mg/l

(suite de la page 2)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

• **Conseils pour une manipulation sans danger** : Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

• Mesures d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Eviter tout contact avec la peau
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

• Stockage

• **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** : Ne conserver que dans le fût métallique, non ouvert, d'origine

• **Indications concernant le stockage commun** : non nécessaire

• Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre le gel.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Protéger contre les effets de la lumière
Stocker dans le noir
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

• **Température de stockage recommandée** : 20°C +/- 5°C (environ 68°F)

• **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

• Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

• **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

• Mesures d'ordre technique:

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir point 7.

• Equipement de protection individuel :

• Protection respiratoire :

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

• **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée** : Filtre A

• Protection des mains :

Éviter un contact direct avec le produit le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation.

Porter des gants en cas de rupture / fuite.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

• Matériau des gants

Caoutchouc chloroprène

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm

• Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc naturel (Latex)

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Protection des yeux** : Porter des lunettes de protection en cas de rupture / fuite.

• **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2018

Numéro de version 12

Révision: 17.07.2018

Nom du produit: Verification Standard 530 nm / Reference Standard 2,0 mg/l, 0,2 mg/l, 0,5 mg/l, 1 mg/l, 4 mg/l

(suite de la page 3)

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** : Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Aspect:	
Forme / État physique :	liquide
Couleur :	rose
· Odeur :	inodore
· Seuil olfactif:	Non applicable.
· valeur du pH à 20°C:	6
· Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non déterminé
· Point d'éclair :	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'inflammabilité ou limites d'explosion :	
inférieure :	Non applicable.
supérieure :	Non applicable.
· Propriétés comburantes:	Non
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité à 20°C:	1,01 g/cm ³
· Densité relative :	Non déterminé.
· Densité de vapeur :	Non déterminé.
· Taux d'évaporation :	Non déterminé.
· Solubilité(s):	
l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité :	Non déterminé.
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	< 5 %
eau :	> 95 %
Teneur en substances solides :	< 1 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir section 10.3
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.4 Conditions à éviter** Fort réchauffement (décomposition)
- **10.5 Matières incompatibles:**
 - métaux
 - matières plastiques distictes
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Voir chapitre 5

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2018

Numéro de version 12

Révision: 17.07.2018

Nom du produit: Verification Standard 530 nm / Reference Standard 2,0 mg/l, 0,2 mg/l, 0,5 mg/l, 1 mg/l, 4 mg/l

(suite de la page 4)

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

• 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

• **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 67-68-5 diméthylsulfoxyde

Oral	LD50	14500 mg/kg (rat) (Gestis)
Dermique	LD50	40000 mg/kg (rat) (RTECS)
Inhalatoire	LC ₀	>5,33 mg/l (rat) (4h, OECD 403) (Merck)

• Effet primaire d'irritation :

• **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Informations sur les composants :

CAS: 67-68-5 diméthylsulfoxyde

Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin : irritation légère)
Effet d'irritation des yeux	OECD 405	(lapin : irritation légère)

• **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Informations sur les composants :

CAS: 67-68-5 diméthylsulfoxyde

Sensibilisation	OECD 406	(cobaye : négatif) (EPA OPP 81-6: Guinea pig maximisation test)
-----------------	----------	---

• **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Les indications suivantes concernent au mélange :

• Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Informations sur les composants :

CAS: 67-68-5 diméthylsulfoxyde

OECD 471	(négatif) (Salmonella typhimurium)
OECD 473	(négatif)
OECD 474	(négatif)

• Indications toxicologiques complémentaires :

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

DMSO pénètre facilement la peau et peut effectuer d'autres substances chimiques dissoutes dans l'organisme.

CAS 67-68-5 est résorbant par la peau.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

• 12.1 Toxicité

• Toxicité aquatique :

CAS: 67-68-5 diméthylsulfoxyde

LC50	>25000 mg/l/48h (Danio rerio) (OECD 203)
EC50	24,6 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)
EC50	17000 mg/l/72 h (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2018

Numéro de version 12

Révision: 17.07.2018

Nom du produit: Verification Standard 530 nm / Reference Standard 2,0 mg/l, 0,2 mg/l, 0,5 mg/l, 1 mg/l, 4 mg/l

(suite de la page 5)

· Toxicité sur les bactéries:	
CAS: 67-68-5 diméthylsulfoxyde	
EC10	7100 mg/l (Pseudomonas putida) (16 h) (IUCLID)
· 12.2 Persistance et dégradabilité	
CAS: 67-68-5 diméthylsulfoxyde	
OECD 301 D	31 % / 28 d (facilement biodégradable) (Closed Bottle Test)
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation	
CAS: 67-68-5 diméthylsulfoxyde	
log Pow	-1,35 (.) (experimental) (Merck)
· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.	
· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).	
· 12.6 Autres effets néfastes Une pénétration dans l'environnement est à éviter.	
· Pollution des eaux : Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets	
· Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.	
· Catalogue européen des déchets	
16 05 09	produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08
· Emballages non nettoyés :	
· Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.	
· Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.	

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

FR
(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2018

Numéro de version 12

Révision: 17.07.2018

Nom du produit: Verification Standard 530 nm / Reference Standard 2,0 mg/l, 0,2 mg/l, 0,5 mg/l, 1 mg/l, 4 mg/l

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :**

Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2012/18/UE (SEVESO III):**

- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) N° 649/2012**

Aucun des composants n'est compris.

- **Indications sur les restrictions de travail :** non nécessaire

- **VOC CE:** 1037,8 g/l

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
-

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Remarques pour formation.**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

- **Acronymes et abréviations:**

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

STOT: specific target organ toxicity

SE: single exposure

RE: repeated exposure

EC50: half maximal effective concentration

IC50: half maximal inhibitory concentration

NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- **Sources.**

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.